

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaire (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

loi Notré - article L.2313-1 du CGCT

PREFECTURE
AR du 03 juin 2021
006-210600888-20210527-25416_1-DE



VILLE DE NICE

Le débat sur les orientations budgétaires 2020 est intervenu le 27 septembre 2019 et s'est concrétisé par le vote du budget primitif au cours de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2019.

L'exercice 2020 étant aujourd'hui clôturé, la dernière étape du cycle budgétaire est la présentation du compte administratif 2020.

La présentation des budgets communaux est normée par le législateur. Elle est structurée en deux grands ensembles :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- Les dépenses et recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme : elles ont un impact patrimonial et correspondent, par exemple, à des investissements durables et à la souscription d'emprunts.

LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 561,7 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat. La Ville de Nice met en œuvre depuis plusieurs années une politique de baisse de sa fiscalité. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été diminué de près de 10 % en 2020. La crise sanitaire a fortement impacté les produits des services et du domaine en raison de la fermeture de nombreuses structures durant les deux confinements.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 509 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel et des charges à caractère général. Depuis de nombreuses années, la ville de Nice a engagé des économies importantes sur ces postes de coûts en constituant, par exemple, des services communs entre la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de Nice. Malgré de nombreuses dépenses supplémentaires en lien avec la crise sanitaire de la COVID 19, les dépenses de fonctionnement continuent de baisser comme les années précédentes.

L'autofinancement :

Malgré l'impact de la crise sanitaire estimé, en recettes et en dépenses, à 46,5 millions d'euros, la ville de Nice parvient à dégager un autofinancement (ou épargne brute) particulièrement élevé de 52 millions d'euros pour l'année 2020 correspondant à 72 % de ses dépenses d'équipements.

L'investissement :

Les recettes réelles d'investissement atteignent 127,5 millions d'euros. Elles sont principalement constituées de dotations et de subventions d'investissement reçues. Une nouvelle baisse du recours au financement extérieur est enregistrée en 2020 à hauteur de 12,4 millions d'euros et porte l'effort à 55,4 millions d'euros en 3 ans.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 141,8 millions d'euros et restent soutenues, malgré la crise sanitaire, pour permettre notamment le financement de plusieurs politiques publiques majeures telles que :

- Préserver la sécurité des Niçois (22 millions d'euros) dont la poursuite des travaux de création d'un hôtel des polices et du déploiement de la vidéosurveillance,
- Œuvrer en faveur de la transition écologique (13,5 millions d'euros) avec la réalisation d'une première tranche de travaux du Grand parc paysager de la plaine du Var ou encore la poursuite du déploiement des trames vertes en centre-ville,
- Moderniser nos équipements culturels (4,7 millions d'euros) avec notamment des travaux engagés en faveur de la rénovation des studios de la Victorine.

LES BUDGETS ANNEXES

Par exception au principe d'unité budgétaire, la réglementation impose d'isoler les dépenses et recettes d'un service au sein d'un budget annexe. La Ville de Nice dispose de trois budgets annexes en 2020, dont celui de la fourrière automobile qui a commencé le 1^{er} septembre 2020.

Par rapport au budget principal, les masses sont plus faibles. Les budgets annexes se présentent de manière synthétique comme suit :

	Budget annexe de l'Opéra	Budget annexe Palais Acropolis et Nikaïa	Budget annexe de la Fourrière automobile
Dépenses réelles de fonctionnement	18 870 106	10 320 085	1 160 628
Dépenses réelles d'investissement	87 110	334 343	22 000